



## DELIBERATION - CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24/02/2025

### **NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 13

Présents : 10

Nombre de suffrages : 10

### Date de convocation

19/02/2025

### Date d'affichage

19/02/2025

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

.../.../....

et publication du :

26/02/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre février, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. GILLAUX Pascal.

### **Etaient présents :**

M. BERTHE Laurent, M. BERTOLUTTI Didier, M. BISSEUX Bruno, M. GILLAUX Pascal, Mme GUENET Monique, Mme LAMBERT Pascale, Mme LARCHER Mireille, Mme LECLERCQ Karine, M. LEVENT Jean-Marc, Mme RAGUET Sandrine

### **Procuration(s) :**

### **Etai(ent) absent(s) :**

### **Etai(ent) excusé(s) :**

Mme ENGRAND Emeline, Mme PAILLIOT Sandrine, Mme TEDESCHI Marie

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme RAGUET Sandrine

## **2025-010 : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2025.**

Monsieur le Maire invite l'assemblée à approuver le procès-verbal du Conseil municipal du 27 janvier 2025.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le procès-verbal du Conseil municipal du 27 janvier 2025.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Le Secrétaire de séance,

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à FROMELENNES  
Le Maire,